

« Il faut une solution qui réponde au Conseil d'Etat »

ECOLE Etienne Michel (Segec) maintient que, dans le libre, la citoyenneté ne fera pas l'objet d'un cours à part

ENTRETIEN

Conformément à un projet de décret rédigé en été, un cours de citoyenneté va être organisé dans le réseau officiel (en 2016 au primaire, 2017 au secondaire). Le libre, lui, enseignera aussi la citoyenneté, à deux différences près.

A l'été, Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Education, proposait un référentiel commun à tous les réseaux (un référentiel définit les objectifs d'un cours). Mais un référentiel commun, ça se négocie avec l'ensemble des acteurs. Et le PS a refusé que l'école libre se mêle de co-rédiger le référentiel du cours de citoyenneté qui sera dispensé dans l'officiel. On a donc décidé que, pour le libre, les objectifs seront fixés dans un « cadre général » – dans les faits, ça revient au même mais l'habillage juridique devait éviter que le libre participe à la confection du référentiel. Autre différence : si l'officiel créera un cours à part entière, le libre déclinera la citoyenneté dans les autres cours – religion, français, histoire,...

On le sait : le Conseil d'Etat regrette que le décret crée deux régimes distincts. Que faire pour répondre à cette critique ? Le PS juge que le libre devrait, comme l'officiel, créer un cours de citoyenneté à part entière (quitte à réduire à 1 heure le cours de religion). Le CDH refuse : pour lui, il suffit de soumettre le libre à un référentiel interréseaux pour lever l'inégalité de traitement. En attendant que PS et CDH s'alignent, nous avons interrogé Etienne Michel, le patron du Secrétariat général de l'enseignement catholique pour savoir ce



Dans le libre, la citoyenneté sera prise avec sérieux et l'inspection pourra venir le vérifier, dit Etienne Michel. © S. PIRAUX.

qui était, pour lui, acceptable ou non.

Quelle est votre lecture de l'avis du conseil d'Etat ?

Ma lecture, c'est que le Conseil d'Etat dit qu'il faut un référentiel commun à l'ensemble des réseaux. Et je n'ai pas d'objection...

Le PS lit l'avis du Conseil d'Etat comme une invitation à créer, dans le libre, un cours de citoyenneté à part entière. Il faut trouver une solution qui réponde

au Conseil d'Etat, respecte l'accord de majorité, et respecte la Constitution – laquelle garantit la liberté pédagogique. Cette équation, on peut la régler sans grande difficulté.

Comment ?

En établissant un référentiel interréseaux, que nous appliquerons dans le projet éducatif de l'école catholique, dans les projets d'établissement et dans nos programmes, notamment, mais pas seulement, dans le programme de religion. Il faut une garantie – et nous sommes disposés à la donner : l'inspection de la Communauté française doit pouvoir demander à nos PO comment ils mettent en œuvre le référentiel. Deux : comme il s'agit de référentiels contraignants, il faut évaluer aussi nos élèves.

Vous acceptez donc l'idée qu'une inspection de la Communauté contrôle le cours de citoyenneté dans le libre ?

Le cours de religion sera l'un des lieux où on prendra en considération les éléments de citoyenneté. C'est légitime que l'autorité publique vérifie si les missions d'intérêt public sont bien exécutées. C'est d'autant plus légitime qu'elle finance ces cours. Mais il est évident que, chez nous, il n'y aura pas de cours de citoyenneté à proprement parler. Nous ne couperons pas le programme de religion en deux.

Le cours de religion est-il le lieu idéal pour faire de la citoyenneté alors qu'elle suppose une certaine neutralité ?

La citoyenneté est-elle nécessairement neutre ? Bien sûr que non ! La citoyenneté renvoie toujours à des valeurs qui n'ont rien de neutre. Un exemple : le décret Missions dit qu'il faut assurer à tous les élèves les chances égales d'émancipation sociale. Il y a là une conception du rôle de l'école, à laquelle nous adhérons, mais qui n'est pas neutre – c'est un choix de société, sous-tendu par des valeurs comme celle de la solidarité. Autre exemple : la démocratie. Nos sociétés démocratiques ne reposent pas seulement sur des procédures – comme le fait d'avoir un gouvernement élu. L'idéal démocratique repose sur des valeurs, comme celle de l'égalité de tous les êtres humains. Ce principe n'a rien de neutre. La preuve, c'est qu'il ne se concrétise que dans certaines parties du monde – surtout celles qui ont été imprégnées de la tradition chrétienne. Dire que la citoyenneté devrait être neutre par essence, c'est courir le risque de couper la démocratie d'une partie de ses propres fondements. La démocratie repose sur des fondements prépolitiques, dont le dialogue qui a pu prévaloir en Occident entre le christianisme et la tradition des Lumières. Mais l'égalité de tous les êtres humains, c'est une valeur qui n'a rien de neutre. Et j'espère que l'on voudra bien rendre à la tradition chrétienne d'avoir eu une influence dans son émergence dans nos sociétés occidentales démocratiques. ■

Propos recueillis par
PIERRE BOUILLON